

MOTION EN FAVEUR DE LA DÉCONJUGALISATION DE L'ALLOCATION ADULTE HANDICAPÉ

Déposée par le groupe de la gauche départementale

Rapporteur : Michel Minvielle

Destinée à compenser l'incapacité de travailler, l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) est versée à 1,2 millions de personnes en France, pour un montant maximum de 903,60 € par mois. Actuellement, les revenus du ou de la partenaire de la personne handicapée est pris en compte et fait baisser l'AAH.

Ce mode de calcul est une entrave à l'autonomie financière des personnes handicapées et une assignation à dépendre économiquement de leur conjoint. Une situation injuste en particulier pour les femmes, qui se retrouvent enfermées dans leur foyer, et dont 34 % subissent des violences sexuelles de la part de leur conjoint ou ex-conjoint.

L'individualisation de l'AAH est une revendication portée de longue date par l'ensemble des acteurs et en particulier des associations travaillant aux questions liées au handicap.

Le 17 juin 2021, le Gouvernement LREM / Modem rejetait encore une fois la demande de non prise en compte des revenus du ou de la conjoint (e) dans le calcul de l'AAH.

La réponse strictement comptable du gouvernement n'est qu'une marque de mépris et d'humiliation pour les personnes en situation de handicap.

Le Président de la République E. Macron a déclaré faire du handicap une priorité nationale. Force est de constater qu'il y a un abîme entre les discours et les actes.

Jusqu'à-quand abuserons-nous de la patience des hommes et des femmes en situation de handicap qui n'attendent qu'une chose : La reconnaissance du droit à l'autonomie.

En conséquence,

Considérant que toute personne doit pouvoir prétendre à une autonomie économique et sociale, quelle que soit sa situation conjugale,

Considérant que l'AAH sert à compenser l'incapacité de travailler pour une personne handicapée,

Considérant le vote du Sénat le 12 octobre dernier, en faveur de l'individualisation de l'AAH,

Les élus du conseil Départemental, réunis aujourd'hui en assemblée plénière, demandent :

- l'individualisation de l'Allocation Adulte Handicapé